



BPA
Since 1997

Belgian Pool Association

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – SAISON 2026

SOMMAIRES

1. Disposition Générale
2. Le comité
3. Disposition comptable
4. Licences et affiliations
5. Championnat National
6. Championnat Regional
7. Cup BPA
8. Les Ultimates
9. Les Masters
10. Les Finales Nationale BPA
11. Team Belgium
12. Begian Breakers
13. Prize Money et Recompenses
14. Sanctions et disciplines
15. Comportement et ethique
16. Tenue et image
17. Compétitions officielles
18. Tournois et évènements spéciaux
19. Communication et image
20. Partenariats
21. Dispositions finales



ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Presentation de la BPA

La Belgian Pool Association (BPA) est la fédération officielle responsable de la gestion, de l'organisation et du développement du pool anglais (règles International IEPF) en Belgique.

Elle supervise les championnats régionaux, nationaux, les tournois, sélections et événements officiels.

La BPA est affiliée à l'EEPF (European Eight-ball Pool Federation) et à l'IEPF (International Eight-ball Pool Federation), elle-même rattachée à la WPA (World Pool Association).

1.2. Objectifs de la fédération

Organiser et coordonner les championnats régionaux et nationaux.

- Gérer les sélections nationales et les compétitions internationales.
- Promouvoir une pratique équitable, respectueuse et conviviale du pool.
- Garantir le respect des règles officielles IEPF.
- Favoriser le développement du pool junior et féminin.
- Soutenir les clubs, joueurs et organisateurs d'événements.

1.3. Informations officielles

- Site internet : www.federation-bpa.com
- Courriel : federationbpa@outlook.be
- Adresse : Place de Wasmuel, 3 – 7390 Wasmuel
- TVA : 1028.201.285
- Plateforme : Cuescore – Belgian Pool Association
- Réseaux sociaux : Facebook – federation BPA

ARTICLE 2 – LE COMITÉ

- Le comité directeur de la Belgian Pool Association (BPA) est composé des membres suivants :

Président
Lerat D.

Vice-Président
Bougeâtre F.

Trésorier
Thomas S.

Secrétaire
Lerat O.

Sélectionneur
National
Thomas S.

Relations
Internationales
Verey D.

Cellule Jeunes
Dumont V.

Community
Manager
Moury S.

Maintenance
Bougeâtre F.

Sponsorship
Manager
Kominczak J.

•

Discipline
Bergeret S. /
Bougeâtre F.

Support Team
Stevens A. /
Schrayen M. /
Collet N.

- Chaque suggestion ou remarque transmise via le site internet est étudiée par le comité. Une réponse est fournie à chaque requête.

Le Comité de la Belgian Pool Association agit dans le respect de valeurs essentielles :

- Transparence dans les décisions et la gestion.
- Équité dans l'application des règlements.
- Respect envers les joueurs, clubs et partenaires.
- Engagement pour la promotion du pool belge.
- Cohésion et esprit d'équipe au service de la fédération.

Ces valeurs guident l'ensemble des actions du Comité et garantissent une gouvernance saine, sportive et responsable.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS COMPTABLES

Le Trésorier est responsable de la gestion financière de la Belgian Pool Association (BPA). Il veille à la transparence, à la bonne tenue des comptes et à la communication régulière des informations financières auprès du comité directeur.

Tout membre affilié à la BPA peut demander à consulter la comptabilité de la saison en cours. Cette demande s'effectue par écrit via le site officiel ou par courriel à l'adresse de la fédération.

Trésorier : Thomas S.

LICENCES ANNUELLES :
BE95 0020 1992 4158

COMPTE COURANT :
BE86 0020 1992 3350

TEAM BELGIUM :
BE21 0344 4048 0803

SPONSORS :
BE43 0344 4048 0601

Le Trésorier assure la mise à jour de ces comptes et en rend compte au Président et au Comité.

ARTICLE 4 – LICENCES ET AFFILIATIONS

Toute personne souhaitant participer aux compétitions officielles organisées par la Belgian Pool Association (BPA) doit être titulaire d'une licence en cours de validité.

L'obtention d'une licence implique l'adhésion complète aux statuts et règlements de la BPA ainsi qu'aux règlements de l'EEPF et de l'IEPF, dont la BPA est membre affilié.

Les licences sont annuelles et personnelles. Elles ne peuvent être ni transférées ni prêtées à un autre joueur.

Les clubs affiliés sont tenus de transmettre à la BPA la liste complète de leurs membres licenciés avant le début de chaque saison. Tout joueur non licencié ne peut participer à aucune compétition officielle, ni être inscrit dans un classement national.

La BPA se réserve le droit de suspendre, refuser ou retirer une licence en cas de non-respect du règlement intérieur, d'actes contraires à l'éthique sportive ou à l'image de la fédération.

Les licences donnent accès à différents niveaux de compétition selon le profil du joueur. Elles déterminent le type de participation (régionale, nationale ou individuelle) et les avantages associés.

Type de licence	Prix (€)	Comprend	Conditions particulières
Régionale	75 € (30 € mineurs / gratuit <12 ans)	Championnat régional par équipe Ultimates BPA + Finales Nationale BPA individuelles + Coupe BPA	—
Nationale	75 € (50 € mineurs / gratuit <12 ans)	Championnat national par équipe Ultimates BPA + Finales Nationale BPA individuelles	—
Individuelle	125 € (75 € mineurs / gratuit <12 ans)	Ultimates BPA + Finales Nationale BPA individuelles	—
Intermédiaire	40 €	3 Challengers BPA sur 7 (sans accès à l'Ultimate ni aux Finales Nationale BPA)	Maximum 1 licence par saison
Découverte	10 €	2 Challengers BPA sur 7 (sans accès à l'Ultimate ni aux Finales nationale BPA)	Réservée aux nouveaux joueurs de billard
Belgian Breakers	Mens : 100 € / Seniors : 75 €	Accès aux qualifications internationales	—

Il existe toujours la possibilité d'opter pour le système forfaitaire

Catégorie	Classique (paiement mensuel des tournois)	Forfait (paiement annuel unique)
Ultimate Men + Licence 150€	430 €	400 €
Ultimate Challenger + Licence 150€	325 €	300 €
Ultimate Senior + Licence 150€	325 €	300 €
Ultimate Women + Licence 150€	255 €	225 €
Ultimate Senior + Challenger + Licence 150€	500 €	450 €
Ultimate Women + Challenger + Licence 150€	430 €	375 €

ARTICLE 5 – CHAMPIONNAT NATIONAL

5.1. Composition des équipes

Chaque équipe engagée dans le Championnat National BPA doit être composée de 6 à 10 joueurs, dont au moins 50 % doivent être éligibles à représenter la Belgique.

Cette exigence garantit la représentativité nationale et la cohérence du championnat.

5.2. Format et déroulement des matchs

15 parties par rencontre, en format 5 contre 5.

- Durée : 1 heure maximum par match.
- Les rencontres ont lieu lors des événements nationaux officiels.
- Application des règles Golden Break et Golden Duck.
- En cas d'égalité : 6 Reds Shootout en doublette écossaise.
- Chrono obligatoire sur chaque frame.

Le classement est établi via la plateforme Cuescore.

5.3. Poules et qualifications

Le championnat est organisé en poules qualificatives selon le nombre d'équipes inscrites.

- Les 8 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.
- Les autres équipes sont redirigées vers la consolante.
- Classement final établi sur les statistiques Cuescore (points, frames, moyenne, etc.).

5.4. Gestion administrative et arbitrage

- Feuille de match gérée par le capitaine via Cuescore.
- 3 minutes maximums pour se présenter à la table.
- Un joueur qui est remplacé dans la session 2 peut de nouveau revenir sur la feuille dans la session 3
- Chrono obligatoire.
- Coaching tactique interdit pendant les matchs.
- Le Mercato a lieu entre l'event 3 et l'event 4

ARTICLE 6 – CHAMPIONNAT RÉGIONAL

6.1. Structure et divisions

Le Championnat Régional BPA est organisé en divisions selon le nombre d'équipes inscrites. Chaque division compte 10 à 14 équipes.

- Division 1 : de 3 à 5 joueurs maximum
- Divisions 2 & 3 : de 4 à 7 joueurs maximum

Une équipe commencera automatiquement dans la division la plus basse sauf si elle est composée de joueurs ayant évolué dans une division supérieure la saison précédente (60% min) et seulement avec l'approbation du comité !

Critères pour évoluer au niveau supérieur :

- Être composé de minimum 60% de joueurs ayant évolué à l'échelon supérieur
- Il faut qu'il y ait des places disponibles dans la division souhaitée
- Si plusieurs demandent sont envoyées au comité, le choix du comité sera déterminé par l'ordre de réception des dossiers d'inscription
- Le comité se réserve le droit d'imposer une équipe dans une division supérieure si nous estimons qu'elle n'a pas sa place dans la division initiale

6.2. Format des matchs

18 parties par match.

- L'équipe à domicile casse la première.
- Pas de modification pour la D2 et D3 mais pour la D1 les matchs se jouent en 3 VS 3 obligatoirement
- Remplacements possibles à partir de la 2e session. Un joueur qui sort ne peut plus revenir sur la feuille
- Matchs joués le vendredi à 20h ou mercredi à 19h.

6.3. Reports et jokers

Demande de report minimum 48h avant le match.

- Match reporté à jouer dans les 10 jours.
- 1 joker par tour, non cumulable.
- Pas de joker si match avancé d'un commun accord.
- Pas de joker quand les joueurs représentent l'équipe nationale et dans certains cas exceptionnels étudiés par le comité.

6.4. Création d'équipes Hors Hainaut

- L'équipe doit être composée de maximum 5 joueurs dont 50% doit être de nationalité belge
- Le prix de la licence est de 50 euros par joueurs
- Remplacements possibles à partir de la 2e session. Un joueur qui sort ne peut plus revenir sur la feuille
- Ces équipes pourront participer à la Coupe BPA et aux Finales Nationale BPA

6.5. Arbitrage et déroulement

- Auto-arbitrage ou arbitrage alterné.
- Chrono possible dès le début du match (non activable en cours).
- Coaching tactique interdit pendant la rencontre.
- Garantit un jeu fluide et équitable.

6.6. Réclamations et sanctions

- Réclamations à adresser au Président.
- Le capitaine est responsable du comportement des joueurs.
- Après 3 forfaits : forfait général et annulation des résultats du tour en cours.
- Comportement antisportif = disqualification sans remboursement.

Article 6.7 Classement et Play-offs

Résultat	Points attribués aux équipes
Victoire	3 points
Match nul	1 point
Défaite	0 point
Forfait	-3 points

Résultat	Points attribués à l'individuel
Victoire	+3
Match nul	+1
Défaite	-1
Victoire par forfait	+1
Défaite par forfait	-3

Phase	Description
Phase classique	Classement général à la fin de la saison régulière
Phase finale (Play-offs) pour la D1	Première moitié : joue le titre Deuxième moitié : joue le maintien
Calcul des points pour la D1	Les points de la phase classique sont divisés par deux
Organisation pour la D1	Les Play-offs peuvent se jouer sur 2 à 3 dimanches dans des locaux désignés par le comité

6.8. Transferts – Mercato

Le mercato a lieu entre les matchs aller et retour.

Tout transfert doit être validé par le Comité BPA avant d'être effectif.

Assure la transparence et la stabilité des effectifs.

ARTICLE 7 – COUPE BPA

7.1. Participation

La Coupe BPA est ouverte à toutes les équipes inscrites au Championnat Régional. Elle offre une opportunité supplémentaire de se confronter entre divisions et de viser un titre fédéral.

Compétition à élimination directe.

7.2. Organisation et calendrier

Matchs organisés en parallèle du Championnat National.

- Rencontres jouées lors des mêmes week-ends que les Nationaux si le calendrier le permet
- Lieux et calendrier fixés par le Comité BPA avant le début de saison.
- Tirages officiels publiés sur le site fédéral.

7.3. Format des matchs

- 18 parties par match.
- La première casse est déterminée par un leg.
- La première équipe à 10 points remporte le match.
- En cas d'égalité (9-9) : test match entre 3 joueurs sur une manche sèche.

Compétition intense et décisive à chaque tour.

7.4. Match de classement et récompenses

- Les récompenses financières varient selon le nombre d'équipes.
- Les montants sont annoncés avant le début de la saison sur le site officiel BPA.

ARTICLE 8 – LES ULTIMATES BPA

8.1. Présentation

Les Ultimates BPA sont une série d'événements officiels organisés tout au long de la saison.

Objectifs :

- Regrouper les meilleurs joueurs régionaux et nationaux.
- Créer un classement général individuel.
- Sélectionner les représentants belges pour les compétitions internationales.

Ouverts à tous les licenciés BPA disposant d'une licence valide.

8.2. Format général

- 7 events qualificatifs
- Chaque event à un format adapté et en élimination direct
 - Ultimate 24 joueurs maximum
 - Challengers 64 joueurs maximum
 - Seniors 64 joueurs maximum
 - Ladies 24 joueurs maximum
 - U23 16 joueurs maximum
- Classement général mis à jour sur Cuescore après chaque event.
- Les Wild Card :
 - Les WC sont proposées aux joueurs les mieux classés lors de la saison 2025
 - Maximum 1 WC par saison
 - Pas de WC pour un joueur qui est descendu en Challenger lors de l'event précédent
- Les têtes de séries :
 1. Mens : Les 8 premiers du classement Ultimate saison 2025
 2. Seniors : Les 8 premiers du classement Ultimate Seniors 2025
 3. Ladies : Les 4 premières du classement Ultimate Ladies 2025

Les têtes de série ne sont pas remplacée en cas d'absence d'un tournoi

Si une tête de série est absente lors de deux tournois d'affilée, elle perd son statut de tête de série et est remplacée par la personne la mieux classée de 2025

Pour toutes les catégories, il y aura 3 tirages effectués. Les deux premiers seront annulés et le troisième sera validé afin d'éviter un certain algorithme de cuescore

ULTIMATE MEN

- Inscription : 40€
- Limite de joueurs : 24
- Tête de série : 8
- Best of : 11
- Jour de compétition : vendredi et samedi
- Affiliation BPA obligatoire
- Un forfait durant la compétition entraîne la perte des points et du Prize Money

ULTIMATE CHALLENGER

- Inscription : 25€
- Limite de joueurs : 64
- Tête de série : Aucune
- Best of : 9
- Jour de compétition : vendredi, samedi & dimanche
- Affiliation BPA obligatoire
- Un forfait durant la compétition entraîne la perte des points et du Prize Money

ULTIMATE SENIOR

- Inscription : 25€
- Limite de joueurs : 64
- Tête de série : 8
- Best of : 9
- Jour de compétition : vendredi, samedi & dimanche
- Affiliation BPA obligatoire
- Un forfait durant la compétition entraîne la perte des points et du Prize Money

ULTIMATE WOMEN

- Inscription : 15€
- Limite de joueurs : 24
- Tête de série : 4
- Best of : 9
- Jour de compétition : vendredi, samedi & dimanche
- Ouvert à toutes
- Un forfait durant la compétition entraîne la perte des points et du Prize Money

ULTIMATE U23

- Inscription : 10€
- Limite de joueurs : 16
- Tête de série : Aucune
- Best of : 5
- Jour de compétition : vendredi, samedi & dimanche
- Affiliation BPA obligatoire
- Un forfait durant la compétition entraîne la perte des points et du Prize Money

ARTICLE 9 – LES MASTERS BPA

Article 9.1 – Les Masters

Les Masters BPA représentent la compétition d'élite de la fédération.
Ils rassemblent les meilleurs joueurs issus du classement Ultimates

- Budget pour l'équipe Nationale Belge non échangeable et non négociable
 - Mens et Seniors (600 eur)
 - Ladies (300 eur)
 - U23 (150 eur)

Objectif : récompenser la régularité, l'excellence et le fair-play tout au long de la saison.

9.2. Conditions de participation

- Accès sur invitation officielle du Comité BPA.
- Licence BPA valide et participation active à la saison en cours.
- En cas de désistement, pas de remplacement.

9.3. Format de la compétition

- élimination directe.
- Matchs au meilleur des 13 frames

ARTICLE 10 – LES FINALES NATIONALE BPA

10.1. Présentation

Les Finales Nationale BPA constituent l'événement phare de la saison.

Ils rassemblent les meilleurs joueurs issus des championnats régionaux, des Ultimates BPA et du championnat national.

Objectif : désigner les Champions de Belgique officiels dans chaque catégorie reconnue par fédération.

10.2. Conditions de participation

- Licence BPA valide obligatoire.
- Inscriptions via le site officiel dans les délais fixés.

10.3. Catégories officielles

Catégorie	Critères d'âge / conditions	Genre
Men	Ouvert à tous les licenciés	Mixte
Ladies	Réservé aux licenciées féminines	Féminin
Seniors	50 ans et plus	Mixte
Team	Equipes du championnat régional	Mixte
U23	Moins de 23 ans	Mixte

ARTICLE 11 – BELGIAN BREAKERS

“BREAK HARD. PLAY PROUD. REPRESENT BELGIUM.”



11.1. Présentation

Le Belgian Breakers est le nouveau système officiel de qualification pour intégrer l'équipe nationale belge.

Ce format garantit une sélection transparente et compétitive, basée sur les performances lors des événements BPA.

11.2. Inscriptions et catégories

Catégorie	Frais d'inscription	Remarques
Mens	100 €	Montant réservé au budget de l'équipe nationale
Seniors	75 €	Montant réservé au budget de l'équipe nationale

11.3. Déroulement et format

- Les matchs se jouent lors des 7 événements nationaux BPA.
- Choix de catégorie : 15 matchs (Mens) / 10 matchs (Seniors).
- Basé sur le classement Ultimates 2025.
- Tirage des matchs effectué chaque semaine avant événement.
- Adversaires répartis par niveau (1-10e, 11-20e, etc.).
- Format : Best of 13 frames.

11.4. Système de points et classement

- Répartition des points ajustée selon le nombre de participants.
- En cas d'égalité :
 - Nombre total de matchs gagnés.
 - Victoires contre les joueurs les mieux classés.
 - Nombre total de frames gagnées.

11.5. Conditions d'éligibilité

Réservé aux joueurs remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Nationalité belge.
- Résidence en Belgique depuis minimum 10 ans.
- Parent ou grand-parent belge, ou né en Belgique.

11.6. Objectif et engagement

Le Belgian Breakers vise à former une sélection nationale solide et représentative.

Les joueurs qualifiés deviennent les ambassadeurs officiels du pool belge, incarnant les valeurs BPA :

- Passion
- Respect
- Excellence
- Unité

ARTICLE 12 – LA TEAM BELGIUM

12.1. Principe général

- La Team Belgium représente la Belgian Pool Association (BPA) lors des compétitions internationales officielles (Euros, Mondiaux, etc.).
- L'intégration à cette équipe nationale repose sur les résultats sportifs, le comportement exemplaire et l'engagement associatif.
- Réservé aux joueurs affiliés BPA.
- Le vainqueur du Masters BPA est automatiquement qualifié.
- Le vainqueur des Championnats de Belgique est également qualifié d'office.
- Le sélectionneur peut déroger au classement pour le bien de l'équipe nationale.
- Tout joueur sanctionné par le Comité BPA ne peut être sélectionné.
- Le sélectionneur est seul responsable de la composition finale, sauf en cas de coachs nommés (concertation possible).

Critère	Détail	Pondération / Condition
Résultats Belgian Breakers	Classement officiel du circuit	Points attribués selon le règlement en vigueur
Présence aux Ultimates	Bonus de présence à chaque Ultimate	+1 point par participation
Performance en Championnat Régional	% de matchs gagnés (min. 30 % de participation)	D1 : 100 % · D2 : 50 % · D3 : 25 %
Bonus Internationaux	Résultats aux Euros / Mondiaux précédents	Barème défini ci-dessous
Comportement et respect du règlement BPA	Pénalités en cas de manquement ou retard de paiement	- points selon gravité

Catégorie	Niveau	Points par victoire
Mens A	-	3 pts
Mens B	-	2 pts
Mens C / D	-	1 pt
Ladies A	-	2 pts
Ladies B	-	1 pt
Seniors A	-	3 pts
Seniors B	-	2 pts
U23 A	-	2 pts
U23 B	-	1 pt

ARTICLE 13 – PRIZE MONEY ET RÉCOMPENSES

13.1. Présentation

Le Prize Money BPA récompense la performance, la régularité et l'engagement des joueurs tout au long de la saison.

S'applique aux compétitions suivantes :

- Ultimates BPA
- Championnats Nationaux et Régionaux
- Coupe BPA
- Masters
- Finales Nationale BPA

13.2. Principes généraux

- Montant global fixé chaque saison par le Comité BPA.
- Montants garantis sous réserve du nombre minimum de participants.
- Paiements par virement bancaire sous 30 jours après la saison.
- La BPA peut suspendre le versement en cas de sanction disciplinaire.

13.3. Attribution et conditions

Réservé aux joueurs licenciés BPA.

- Primes d'équipe versées au capitaine responsable.
- Aucun paiement si sanction disciplinaire ou manquement au règlement.
- En cas de litige, décision finale du Comité BPA.

13.4. Répartition du Prize Money

Championnat National

Si les tableaux sont complets	Ultimate Men 24 joueurs	Ultimate Challenger 64 joueurs max	Ultimate Ladies 24 joueuses	Ultimate Senior 64 joueurs max	Ultimate U23 16 joueurs	Team Series 16 équipes
Winner	400€	300€	100€	300€	50€	2500€
Runner Up	200€	150€	50€	150€	30€	1750€
3e	100€	75€	25€	100€	10€	1000€
4e	100€	75€	25€	100€	10€	500€
5e		25€				
6e		25€				
7e		25€				
8e		25€				

Championnat Régional

Si les tableaux sont complets	D1 14 équipes	D2 14 équipes	D3 14 équipes	Cup BPA
Winner	1100€	650€	400€	700€
Runner Up	700€	325€	200€	400€
3e	350€	150€	100€	200€
1er Individuel	100€	75€	50€	

Finales Nationale BPA

Si les tableaux sont complets	All Players	Ladies	Seniors	U23	Team
Winner	500€	250€	350€	50€	1500€
Runner Up	250€	150€	200€	30€	1000€
3e	125€	50€	100€	10€	500€
4e	125€	50€	100€	10€	500€

ARTICLE 14 – SANCTIONS ET DISCIPLINE

14.1. Principe général

Tout joueur, équipe, arbitre, dirigeant ou club affilié à la BPA s'engage à respecter :

- Les statuts et règlements fédéraux.
- Le code de conduite BPA.
- Les valeurs de respect, fair-play et exemplarité.

Tout manquement peut entraîner une sanction prononcée par le Comité de Discipline BPA.

14.2. Types d'infractions

Niveau	Type d'infraction	Exemples
Mineure	Manquement léger au règlement	Retard, tenue incorrecte, non-respect mineur d'un arbitre
Sérieuse	Comportement antisportif ou perturbateur	Protestation excessive, refus de jouer, manque de respect, coup sur le billard...
Grave	Atteinte à l'image ou à l'intégrité de la fédération	Violence, tricherie, propos discriminatoires, atteinte à un officiel

14.3. Procédure disciplinaire

- Rapport écrit transmis au Comité de Discipline.
- Le joueur est informé et peut présenter sa défense.
- Décision motivée rendue dans un délai de 15 jours.
- Notification écrite au joueur, à son club et à la direction BPA.

14.4. Droit de recours

- Droit de recours auprès du Comité d'Appel BPA dans les 10 jours ouvrables suivant la notification.
- La décision du Comité d'Appel est finale et exécutoire.

14.5. Réhabilitation

Les joueurs sanctionnés peuvent solliciter une réhabilitation après 6 mois minimum, sous réserve d'un comportement exemplaire et sur décision du Comité BPA.

ARTICLE 15 – COMPORTEMENT ET ETHIQUE

Tout membre affilié à la Belgian Pool Association (BPA) s'engage à adopter un comportement exemplaire lors des compétitions, entraînements et événements officiels. Le respect des adversaires, des arbitres, du public et des installations est une obligation fondamentale.

Les sanctions peuvent aller d'un avertissement à une suspension temporaire ou définitive selon la gravité des faits.

Les décisions disciplinaires sont prises par le Comité de discipline de la BPA après audition du joueur concerné. Ce dernier dispose d'un droit de recours dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision.

Tout manquement grave à l'éthique ou à l'image de la fédération pourra entraîner le retrait immédiat de la licence et une interdiction de participation aux compétitions officielles.

ARTICLE 16 – TENUE ET IMAGE

Chaque joueur affilié à la Belgian Pool Association (BPA) doit présenter une tenue vestimentaire correcte et uniforme lors de toute compétition officielle.

La tenue homologuée par la BPA comprend :

- Un pantalon noir classique (pas de jeans ni de survêtement)
- Une chemise ou polo aux couleurs de son club ou de la BPA
- Des chaussures de villes.

Tout manquement aux règles de tenue peut entraîner :

- Un avertissement
- Une pénalité disciplinaire
- Ou, en cas de récidive, l'exclusion de la compétition.

Les arbitres et responsables d'événement sont habilités à faire appliquer ce règlement sur place.

1. Championnat National :

- ✓ pantalon de villes (costume ou chino)
- ✓ Chemise unie / polo BPA / polo d'équipe / polo uni / pull uni autorisé avec accord du comité
- ✓ Chaussure de villes couleur unie
- ✗ Interdit : baskets de sport / couvre chef / jeans / training / lunettes de soleil / tee-shirt / Ecouteurs

2. Championnat Regional :

- ✓ Nous n'imposons pas de tenues mais espérons que vous respecterez un maximum un certain dress code

3. Ultimate BPA (Mens / Seniors / Challenger / Ladies) :

- ✓ pantalon de villes (costume ou chino)
- ✓ Chemise unie / polo BPA / polo d'équipe / polo uni / pull uni autorisé avec accord du comité
- ✓ Polo Ultimate BPA OBLIGATOIRE pour les têtes de série
- ✓ Chaussure de villes couleur unie
- ✗ Interdit : baskets de sport / couvre chef / jeans / training / lunettes de soleil / tee-shirt / Ecouteurs

4. Belgian Breakers :

- ✓ pantalon de villes (costume ou chino)
- ✓ Chemise unie / polo BPA / polo d'équipe / polo uni / pull uni autorisé avec accord du comité
- ✓ Chaussure de villes couleur unie
- ✗ Interdit : baskets de sport / couvre chef / jeans / training / lunettes de soleil / tee-shirt / Ecouteurs

5. La Cup BPA :

- ✓ Nous n'imposons pas de tenues mais espérons que vous respecterez un maximum un certain dress code

6. Les Masters :

- ✓ pantalon de villes (costume ou chino)
- ✓ Chemise unie / polo BPA / polo d'équipe / polo uni / pull uni autorisé avec accord du comité
- ✓ Polo Ultimate BPA OBLIGATOIRE pour les têtes de série
- ✓ Chaussure de villes couleur unie
- ✗ Interdit : baskets de sport / couvre chef / jeans / training / lunettes de soleil / tee-shirt / Ecouteurs

7. Les Finales Nationale BPA :

- ✓ pantalon de villes (costume ou chino)
- ✓ Chemise unie / polo BPA / polo d'équipe / polo uni / pull uni autorisé avec accord du comité
- ✓ Polo Ultimate BPA OBLIGATOIRE pour les têtes de série
- ✓ Chaussure de villes couleur unie
- ✗ Interdit : baskets de sport / couvre chef / jeans / training / lunettes de soleil / tee-shirt / Ecouteurs

8. Team Belgium :

- ✓ pantalon de costume noir
- ✓ Equipe : Polo Team belgium
- ✓ Indiv : Polo Team belgium / Polo personnalisé
- ✓ Chaussure de villes couleur unie
- ✗ Interdit : baskets de sport / couvre chef / jeans / training / lunettes de soleil / tee-shirt / Ecouteurs

ARTICLE 17 – COMPÉTITIONS OFFICIELLES

Les compétitions organisées par la Belgian Pool Association (BPA) sont ouvertes à tous les joueurs licenciés en règle pour la saison en cours.

Chaque participant s'engage à respecter le règlement sportif, le règlement disciplinaire et les règles internationales IEPF en vigueur.

1 Inscriptions

Les inscriptions doivent être effectuées avant la date limite fixée pour chaque événement.

Aucune inscription tardive ne sera acceptée sans l'accord explicite du comité.

2 Déroulement des matchs

Les matchs se jouent selon le règlement officiel du pool anglais (IEPF).

Les joueurs doivent être présents 15 minutes avant leur horaire de convocation.

Tout retard non justifié peut entraîner une disqualification automatique

3 Arbitres et officiels

Les arbitres sont les garants du bon déroulement des rencontres.

Leur autorité est absolue pendant le match, et toute contestation publique sera considérée comme un comportement disciplinaire répréhensible.

4 Classements et résultats

Les résultats officiels sont publiés sur le site de la BPA et affichés sur les lieux de compétition.

Les points attribués pour chaque tournoi sont définis en début de saison et sont utilisés pour les classements nationaux et régionaux.

5 Respect et fair-play

Tout joueur doit faire preuve d'un esprit sportif exemplaire et de respect envers ses adversaires, les officiels et le public.

ARTICLE 18 – TOURNOIS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

La Belgian Pool Association (BPA) organise et supervise chaque saison divers tournois et événements spéciaux destinés à promouvoir le pool anglais et à valoriser les joueurs licenciés.

1 Types d'événements

Les événements spéciaux incluent notamment :

- Les Opens nationaux et régionaux,
- Les tournois par équipes ou individuels,
- Les compétitions d'exhibition et démonstrations publiques.

2 Participation

La participation à ces tournois est réservée aux joueurs licenciés à la BPA, sauf mention contraire pour les événements ouverts.

Chaque participant doit respecter le règlement officiel IEPF ainsi que les règles spécifiques propres à chaque tournoi.

3 Organisation

L'organisation logistique, les inscriptions et la gestion des horaires sont assurées par la commission sportive ou par les clubs partenaires agréés.

4 Récompenses

Les récompenses peuvent comprendre des trophées, médailles, dotations financières ou matérielles, en fonction du type d'événement.

Elles sont définies à l'avance et annoncées dans le règlement particulier de chaque compétition.

5 Image et respect

Tout joueur participant à un événement BPA représente l'image de la fédération.

Un comportement exemplaire, le respect du public et l'esprit sportif sont exigés à tout moment.

ARTICLE 19 – COMMUNICATION ET IMAGE

La Belgian Pool Association (BPA) est la seule autorité habilitée à communiquer officiellement au nom de la fédération.

① Communication officielle

Les annonces, convocations, règlements et résultats sont diffusés exclusivement via :

- le site internet officiel de la BPA,
- les réseaux sociaux agréés,
- ou par courriel officiel adressé aux clubs et membres.

Aucune autre source ne peut être considérée comme communication officielle de la fédération.

2 Utilisation du logo et de l'identité visuelle

L'utilisation du logo officiel de la BPA ou de ses déclinaisons (régionales, nationales, équipes) est soumise à autorisation préalable du comité.

Toute utilisation non autorisée pourra entraîner des sanctions disciplinaires ou juridiques.

3 Image des joueurs

En participant aux compétitions ou événements officiels, chaque joueur autorise la BPA à utiliser son image (photo ou vidéo) à des fins de promotion du sport, de communication institutionnelle ou de diffusion médiatique, sans contrepartie financière.

4 Médias et partenariats

Les médias souhaitant couvrir un événement BPA doivent obtenir une accréditation officielle.

Les partenariats de communication sont validés par le Comité Directeur ou par la cellule communication.

5 Réseaux sociaux

Les membres et représentants de la BPA doivent faire preuve de respect et de retenue dans leurs publications publiques.

Tout propos injurieux, diffamatoire ou contraire à l'éthique sportive pourra être sanctionné conformément à l'article 5 du présent règlement.

Article 20 – Partenariats BPA

18.1. Principe général

- La Belgian Pool Association (BPA) propose plusieurs niveaux de partenariats pour soutenir le développement du billard en Belgique.
- Les partenariats offrent une visibilité ciblée et valorisante, pouvant être conclus par saison ou par événement selon les besoins du partenaire.

18.2. Conditions générales

- Les partenariats sont établis par convention écrite entre la BPA et le partenaire.
- La durée, la nature des visibilités et la facturation sont précisées dans chaque convention.
- Les partenaires s'engagent à respecter l'image, les valeurs et le règlement de la BPA.
- Toute utilisation du logo BPA doit être validée par la direction de communication BPA.

18.3. Niveaux de partenariat

Niveau de Partenariat	Montant (€)	Avantages principaux
Package Fun	50 €	Visibilité pour un événement
Package Bronze	250 €	Visibilité pour 5 événements BPA
Package Silver	500 € à 1 000 €	Visibilité sur l'ensemble des événements BPA
Package Gold	1 000 € à 2 000 €	Visibilité sur tous les événements BPA et sur les réseaux sociaux
Package All-Star (max. 3 partenaires)	Plus de 2 000 €	Visibilité complète : événements BPA, réseaux sociaux et diffusions live

ARTICLE 21 – DISPOSITIONS FINALES

1 Application du règlement

Le présent Règlement Intérieur entre en vigueur dès son approbation par le Comité Directeur de la Belgian Pool Association (BPA).

Il s'applique à l'ensemble des clubs affiliés, joueurs licenciés, officiels, bénévoles et partenaires de la fédération.

2 Modifications et mises à jour

Toute modification, suppression ou ajout d'article doit être proposé par un membre du Comité Directeur et soumis au vote lors d'une réunion officielle.

Les modifications approuvées sont publiées sur le site officiel de la BPA et notifiées aux clubs dans les plus brefs délais.

Chaque saison sportive peut donner lieu à une mise à jour du règlement, notamment pour s'adapter aux évolutions des règlements internationaux (EEPFI / IEPF / WPA).

3 Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par le Comité Directeur, en concertation avec les commissions compétentes et conformément à l'esprit sportif de la BPA.

4 Acceptation du règlement

L'obtention d'une licence, la participation à une compétition ou l'affiliation à un club implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement, sans réserve.

5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en application à partir du 1er janvier 2026, pour toute la saison sportive 2026, et remplace tout texte antérieur.



BPA
Since 1997



Merci pour votre attention